

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Délibération n°2026.02.040.B

Préservation et valorisation du patrimoine naturel : avenant financier n°5 à la convention 2022-2026 avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

LE VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de Séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Isabelle MOUFFLET à Thierry HUREAU,

Excusé(s): Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.040.B**

Rapporteur : Monsieur MONIER

PRÉSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL : AVENANT FINANCIER N°5 À LA CONVENTION 2022-2026 AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE NOUVELLE AQUITAINE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20101 -2) CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Education au développement durable
ODD 11 : Valorisation du patrimoine et des paysages
ODD 12 : Tourisme durable
ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, sensibilisation, éducation, prévention.

En application de la convention de partenariat 2022-2026 entre GrandAngoulême et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), l'avenant financier n°5 vise à préciser les conditions de participation financière de GrandAngoulême aux actions du CEN. Ce soutien financier est octroyé pour la réalisation du programme d'actions 2026 tel que suit et précisé en annexe de l'avenant 5 à la convention de partenariat :

- 3 animations grand public
 - Les Meulières de Mouthiers le 26/04
 - Les Chaumes de Cothiers le 3/05
 - La Vallée des Eaux Claires le 9/06
- Entretien de sentiers et d'aménagements (panneaux, clôtures...) :
 - Brandes de Soyaux
 - Débroussaillage ponctuel sur les sites aménagés : vallée des eaux claires, chaumes des Cothiers, petite prairie de Saint-Yrieix...

Les réalisations se feront sur l'année civile 2026 et le CEN produira un état des travaux réalisés et un récapitulatif des dépenses engagées dans les 6 mois après la fin de l'exercice budgétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention, au titre de l'année 2026, de 4 500 € au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) tel que défini dans l'avenant n°5 relatif à la convention cadre entre GrandAngoulême et le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant financier n°5.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT AVENANT FINANCIER n°5

entre
la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
et
le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Conformément à l'article 3-4 de la convention du 8/06/2022 établie entre le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, cette dernière ayant par sa délibération en date du 5/05/2022 décidé de participer au programme d'action du conservatoire pour la protection et la mise en valeur des sites, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités de participation financière de Grand Angoulême au programme d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Nature du programme d'action

Le programme d'action du Conservatoire subventionné par le Grand Angoulême est le suivant :

- **3 animations grand public**
 - Les Meulières de Mouthiers le 26/04
 - Les Chaumes de Cothiers le 3/05
 - La Vallée des Eaux Claires le 9/06
- **Entretien de sentiers et d'aménagements (panneaux, clôtures...) :**
 - Brandes de Soyaux
 - Débroussaillage ponctuel sur les sites aménagés : vallée des eaux claires, chaumes des cothiers, petite prairie de saint yrieix...

Article 3 : Montant de la contribution

Sur la base de la délibération n° du bureau communautaire du 26 février 2026, la contribution de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au titre de l'année 2026 s'élève à **4 500,00 €**. Elle sera versée en un versement unique à la suite de la signature de l'avenant entre les 2 parties.

Article 4 : Calendrier de réalisation des actions

La réalisation des actions se déroulera en priorité sur l'année civile au titre de laquelle la subvention est perçue. Néanmoins, si certaines actions n'ont pu être réalisées, le CEN en informera Grand Angoulême par écrit, qui décidera à l'appréciation des éléments fournis, de porter à 6 mois le délai de réalisation.

Réception par le préfet : 04/03/2026
Publication : 04/03/2026

Dans le cas contraire, Grand Angoulême se réserve le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent avenant. Il pourra également faire le choix de diminuer significativement la subvention de l'année suivante.

La collectivité en informera le bénéficiaire concerné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Bilan du programme

Le Conservatoire produira à la collectivité un état des réalisations agrémenté de quelques photos présentant le site avant et après les travaux ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice budgétaire pour laquelle la subvention aura été attribuée.

Fait à Angoulême, le
(en deux exemplaires)

Monsieur Xavier BONNEFONT

Président du Grand Angoulême
ou par délégation le Vice-Président en charge
de la transition écologique et énergétique ou
par délégation le Conseillé délégué,

Monsieur Jean-Michel CLEMENT

Président du Conservatoire d'espaces naturels
de Nouvelle-Aquitaine

*P/O la Directrice administrative et financière
Elodie DUPUY POMES-BORDEDEBAT*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Programme d'action 2026	Responsable : m.adam
Action : Animation, suivi scientifique et rédaction de plan de gestion - PG	

Présentation succincte du site ou du territoire concerné et de la nature de l'implication du CEN

Convention cadre 2022-2026, avenant financier n°5 pour l'année 2026

Présentation du projet

Il s'agit de coanimer avec le Grand Angoulême 3 animations grand public sur des sites du CEN dont la Vallée des Eaux Claires, les Chaumes de Cothiers et les Chaumes de Mouthiers. Ce sont des animations d'une demi-journée avec une demi-journée de préparation- repérage du sentier.

Détail

Opérations	Catégorie de salaires	Durée en jour	Frais de personnel	Commentaire	Achat de materiel	Sous-traitance	Frais de missions	Frais généraux	Total action
Frais de personnel									
Louis COMBOT-LEFORT (Chargé de missions) Animation	252 €	1	252.00 €	Animation					252
Cécile TARTARE (Chargée de missions) animation	298 €	1	298.00 €	animation					298
Mélanie ADAM (Responsable antenne) animation	392 €	1	392.00 €	animation					392
Mélanie ADAM (Responsable antenne) ADM	392 €	0.5	196.00 €	ADM					196
Frais de mission									
Nombre de kilomètres = 100							64.00 €		64.00
Frais généraux									
Frais généraux								227.60 €	227.60
Totaux									
TOTAUX		3.5 j	1138.00 €		0.00 €	0.00 €	64.00 €	227.60 €	1429.60 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071627-20260226-2026_02_403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Plan de financement prévisionnel

Partenaire financier	Montant (€)	Taux de prise en charge	Commentaire
Grand Angoulême	1429.60 €	100.00 %	-
TOTAL	1429.60 €	-	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Programme d'action 2026	Responsable : m.adam
Action : Travaux - TR	

Présentation succincte du site ou du territoire concerné et de la nature de l'implication du CEN

Convention cadre 2022-2026, avenant financier n°5 pour l'année 2026

Présentation du projet

Entretien du sentier pédagogique des Brandes de Soyaux
Travaux de gestion écologique multi-sites

Détail

Opérations	Catégorie de salaires	Durée en jour	Frais de personnel	Commentaire	Achat de matériel	Sous-traitance	Frais de missions	Frais généraux	Total action
Frais de personnel									
Louis COMBOT-LEFORT (Chargé de missions)	252 €	1	252.00 €	-					252
Mélanie ADAM (Responsable antenne)	392 €	1	392.00 €	-					392
Sous-traitants									
Inconnu	Opération de maintien des milieux ouverts	Débroussaillage	Débroussaillage sélectif - avec exportation	multi sites		1297.60 €			1297.60
Inconnu	Opération de maintien des milieux ouverts	Débroussaillage	Débroussaillage sélectif - avec exportation	Sentier 16014		1000.00 €			1000.00
Frais généraux									
Frais généraux								128.80 €	128.80
Totaux									
TOTAUX		2 j	644.00 €		0.00 €	2297.60 €	0.00 €	128.80 €	3070.40 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Révisé par le préfet : 04/02/2026
Publication : 04/03/2026

Plan de financement prévisionnel

Partenaire financier	Montant (€)	Taux de prise en charge	Commentaire
----------------------	-------------	-------------------------	-------------

Grand Angoulême	3070.40 €	100.00 %	-
TOTAL	3070.40 €	-	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026

Total du projet toutes phases comprises

4500.00 €

Plan de financement prévisionnel

Partenaire financier	Montant (€)	Taux de prise en charge
Grand Angoulême	4500.00 €	100.00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260226-2026_02_40B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026

Publication : 04/03/2026